



**Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) :
La MRC de Lac-Saint-Jean-Est annonce la réalisation de
travaux sylvicoles non-commerciaux en territoire public intramunicipal**

Alma, le 16 avril 2025 – Le gouvernement du Québec a renouvelé l'entente de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les années 2024-2025-2026. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'une somme d'environ 54 000 \$ par année.

Avec la participation des intervenants locaux, le PADF vise à optimiser l'aménagement durable du territoire forestier des régions du Québec. Le volet B du programme permet à la MRC de réaliser des activités d'aménagement forestier, soit l'exécution de traitements sylvicoles sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion avec le gouvernement du Québec.

Au cours des dernières années, la MRC a réalisé des travaux de récolte de superficies forestières en territoire public intramunicipal affectées par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Afin d'assurer une bonne croissance des arbres plantés et atteindre les objectifs poursuivis au plan d'aménagement forestier intégré tactique, la MRC doit procéder à des travaux sylvicoles non-commerciaux supplémentaires à sa stratégie d'aménagement régulière. Pour 2025-2026, la totalité de l'enveloppe du PADF sera consacrée à la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux, principalement sous forme de dégagement de plantation.

Pour plus d'informations concernant ces travaux, vous pouvez communiquer avec François Villeneuve, ingénieur forestier pour la MRC, au 418 668-3023, poste 2128.

Nathalie Audet
Directrice du service d'aménagement du territoire
MRC de Lac-Saint-Jean-Est